

## FICHE D'INSCRIPTION

### Formation Surveillant.e de Nuit – Marseille

### Demandeur d'emploi

#### CALENDRIER DE FORMATION

Début et fin de formation	De SEPTEMBRE 2026 à AVRIL 2027
Fin des inscriptions	22 MAI 2026
Bilan de positionnement (obligatoire)	<i>premier semestre 2026</i>

#### VOS COORDONNEES

Nom de naissance : .....

Nom marital : .....

Prénom : .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance : ..... Code Postal : .....

Adresse personnelle : .....

Complément d'adresse : .....

Ville : ..... Code postal : .....

Téléphone : ..... Mail .....

#### NIVEAU SCOLAIRE

Diplômes obtenus : .....

Date d'obtention : .....

Certificat EPI :

Non  Oui (*joindre copie obligatoire*) Date d'obtention : .....

Certificat SST :

Non  Oui (*joindre copie obligatoire*) Date d'obtention : .....

## MODALITES D'ENTREE EN FORMATION

### Demandeur d'emploi

Identifiant Pole Emploi : .....

Agence : ..... Conseiller : .....

Prise en charge de la formation :       AIF       CPF       AUTRE : .....

Années totales d'expérience en lien avec la certification visée \* : .....

*\*Si vous n'avez pas d'expérience dans le poste visé, un stage d'immersion est obligatoire avant l'entrée en formation (merci de vous rapprocher de votre Conseiller France Travail).*

### Bénéficiaire d'une RQTH ou AHH

## INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Lieu de la formation :

IRTS PACA CORSE  
Site des Flamants  
10, avenue Alexandre Ansaldi  
13014 Marseille

Nombre d'heures de formation prévisionnelles : 245 heures

Horaires : Les journées de formation sont de 7 heures : de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Coût total de la formation : 3 430 € + 80€ Bilan de positionnement

### **LISTE DES PIECES OBLIGATOIRES A FOURNIR** par mail à [maria-delpozo@irts-pacacorse.com](mailto:maria-delpozo@irts-pacacorse.com)

- CV et LETTRE DE MOTIVATION

- Le règlement des 80€ des frais de positionnement se fera via un lien de paiement qui sera fourni lors de la réception du dossier complet.

- Copie obligatoire des diplômes ouvrant droit aux dispenses (CF tableau récapitulatif ci-après)

- Période de stage de 35h d'immersion obligatoire (pour les candidats n'ayant pas d'expérience du travail de nuit ou de la fonction) : **Attestation à fournir avant l'entrée en formation**



Le tableau ci-dessous présente les certifications ou diplômes permettant d'obtenir des équivalences automatiques avec un ou plusieurs blocs de la certification SN.

### TABLEAU DES VALIDATIONS PARTIELLES AUTOMATIQUES

	Blocs de compétences du CQP Surveillant.e de nuit en secteur social, médico-social et sanitaire			
	Bloc 1 Sécurité des personnes et des biens	Bloc 2 Accompagnement des personnes	Bloc 3 Participation à l'équipe pluriprofessionnel le	Bloc 4 Spécificités du travail de nuit en établissement social, médico-social et sanitaire
Qualification professionnelle de Surveillant.e de nuit Qualifié.e (Obtenue avant le 01-01-15)	X (Sous réserve de la présentation SST- EPI)		X	
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue avant le 01-01-15)			X	
Qualification professionnelle de Maître.sse de maison (Obtenue après le 01-01-15)		X	X	
<b>Certifications de Niveau 3</b>				
DEAES - Diplôme d'état Accompagnant éducatif et social		X	X	
DEAS - Diplôme d'Etat Aide Soignant		X	X	
SVN - Surveillant.e Visiteur.e de nuit en secteur social et médico-social	X	X	X	X
ADVF - Titre professionnel assistant de vie aux familles		X		
BEP ASSP - Accompagnement soins et services à la personne		X	X	
BEPA - Services aux Personnes		X	X	
CQP Agent de prévention et de sécurité	X			
<b>Certifications de Niveau 4</b>				
TMA Titre Moniteur d'atelier		X	X	
DEME Diplôme d'État de Moniteur éducateur		X	X	
DETISF Diplôme d'état de Technicien de l'intervention sociale et familiale		X	X	
Bac Professionnel ASSP Accompagnement soins et services à la personne (ex. carrières sanitaires et sociales)		X	X	
Bac Professionnel SAPAT Services aux Personnes et aux Territoires		X	X	

Dans le cas où les organismes de formation identifieraient des certifications qui ne figurent pas dans la liste ci-dessus, mais pour lesquelles ils font l'hypothèse d'une équivalence avec un ou plusieurs blocs, les organismes de formation en demande l'examen au GTP « Certifications » en passant par le mail ci-dessous [Support.Certifications@opco-sante.fr](mailto:Support.Certifications@opco-sante.fr).